



Procès-Verbal de séance

Séance du 8 décembre 2022
à 18 heures 30 minutes
en Mairie

Présents :

M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. KOCIAC Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, M. TELLIER Olivier, M. TOMC Claude

Procurator(s) :

Mme DELLES Nathalie donne pouvoir à M. TELLIER Olivier, M. HENRY Pascal donne pouvoir à M. KOCIAC Jean-Claude, Mme THIRION-WATRIN Frédérique donne pouvoir à Mme SABBA Bériza, M. THOMAS Julien donne pouvoir à M. BOSSI Yoann, Mme VAN MEEL Lucie donne pouvoir à Mme LANDOWSKY Sylvie

Secrétaire de séance : M. BOSSI Yoann

Président de séance : M. KOCIAC Jean-Claude

Procès-Verbal du conseil municipal précédent : adopté à l'unanimité, l'ensemble du conseil souhaite recevoir le PV par mail.

Le point sur le règlement intérieur a été retiré de l'ordre du jour

1 – Acquisition terrains n°1

Monsieur Le Maire de Trieux expose à l'assemblée l'intérêt pour la commune de pouvoir acquérir les terrains cadastrés AC16,

En effet, Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la maison médicale et installation "âges et vie"

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants, relatifs à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par les communes

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics

Considérant l'intérêt communal que représente l'acquisition des terrains cadastrés AC16 d'une superficie de 1 950 m²

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la commune des terrains cadastrés AC16 d'une superficie de 1 950 m²
- Fixe le prix d'achat de ce bien par la commune, y compris diagnostics ou études de sol

- Désigne tout notaire de l'office notarial ADN NOTAIRES à Val de Briey à l'effet de rédiger les actes correspondants
- Autorise le Maire ou un adjoint à engager les transactions nécessaires à l'acquisition dudit bien, et à signer tous actes et documents y afférents auprès du Notaire désigné

VOTE : à l'unanimité

2 – Acquisition terrains n°2

Monsieur Le Maire de Trieux expose à l'assemblée l'intérêt pour la commune de pouvoir acquérir les terrains cadastrés AC12, AC13, AC14,

En effet, Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la maison médicale et installation "âges et vie"

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants, relatifs à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par les communes

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001, modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics

Considérant l'intérêt communal que représente l'acquisition des terrains cadastrés AC12-AC13-AC14 d'une superficie de 5975 m²

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la commune des terrains cadastrés AC12-AC13-AC14 d'une superficie de 5975 m²
- Fixe le prix d'achat de ce bien par la commune y compris diagnostics ou études de sol
- Désigne tout notaire de l'office notarial ADN NOTAIRES à Val de Briey à l'effet de rédiger les actes correspondants
- Autorise le Maire ou un adjoint à engager les transactions nécessaires à l'acquisition dudit bien, et à signer tous actes et documents y afférents auprès du Notaire désigné

VOTE : à l'unanimité

3 – demande autorisation d'emprunter pour l'acquisition de terrain projet maison médicale

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que pour acquérir les terrains pour le projet de la maison médicale il est nécessaire de recourir à l'emprunt bancaire.

En effet, le projet étant estimé à 500 000 €, l'autofinancement possible étant de 150 000.00 €, la commune demande un emprunt bancaire de 350 000 €.

VOTE : à l'unanimité

4 – renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que vu le montant des travaux prévus cette année, la commune se laisse la possibilité de tirer une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 150 000.00 €. Monsieur le Maire explique également que cette ligne de trésorerie n'est pas utilisée depuis 2 années, celle-ci pourrait-être nécessaire en cas d'accélération du projet par "âges et vie".

VOTE : à l'unanimité

5 – Charte sobriété

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'opération de réduction des consommations énergétiques de la commune de Trieux,
Considérant la nécessité d'une réduction de la facture énergétique de la commune de Trieux et la contribution aux actions régionales et nationales,
Considérant le contexte énergétique très incertain pour les années 2023-2024,
Considérant la nécessité d'un devoir d'exemplarité de la commune de Trieux,
Après avoir entendu le Maire M. Jean-Claude KOCIAK,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De signer la charte de sobriété énergétique pour sa mise en œuvre immédiate,
- D'en faire la promotion auprès des habitants,
- D'autoriser le Maire, et/ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

VOTE : à l'unanimité

6 – Clôture de la régie « ORG ANNIVERSAIRE »

Monsieur Le Maire explique que la régie organisation anniversaire doit être clôturée puisque le périscolaire est dirigé par l'association Tri'Anim qui est gérée par l'intercommunalité. Cette régie n'est plus utilisée depuis plusieurs années.

Numéro de régie : 196220441, Numéro Ordonnateur : 22217

VOTE : à l'unanimité

7 – Dissolution du SIVU Réseau Câblé

Par délibération en date du 14 avril 2022, le comité syndical du SIVU Réseau Câblé de Vidéocommunication de la Vallée du Woigot, a voté la dissolution du syndicat au 31.12.2022.

La délibération porte d'une part sur le principe de la dissolution du syndicat au 31 décembre 2022 et d'autre part sur l'ensemble du passif et de l'actif de ce dernier.

Monsieur TELLIER explique le 23 janvier toute la commune pourra avoir 500Mb/s avec ORNE THD, il indique également au conseil que le montant restitué à la commune est de 1200€.

Le conseil municipal, décide d'accepter

* le principe de la dissolution du syndicat au 31.12.2022.

* l'ensemble du passif et de l'actif.

VOTE : à l'unanimité

8 – Election des représentants de ORNE THD

Vu la dissolution du SIVU Réseau Câblé, il est nécessaire d'élire de nouveaux représentants à la SPI qui remplace le SIVU : **Orne THD Spl**

MM CERONE et TELLIER sont proposés

Le conseil municipal approuve les deux représentants MM CERONE et TELLIER à ORNE THD Spl.

VOTE : à l'unanimité

9 – Décisions modificatives n°5

Afin de rendre le budget plus lisible, nous avons besoin de passer une décision modificative en investissement

10226	+ 12 500.00
168751	+ 500.00
2116	+ 14 000.00
212	+ 4 100.00

2184	+	650.00
16878	-	500.00
2157	-	15 000.00
2158	-	16 250.00

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie
 ABSTENTION : M. GIANGRANDI Patrick, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

10 – Décisions modificatives n°6

Afin de rendre le budget plus lisible, nous avons besoin de passer une décision modificative en fonctionnement :

6063	+	3 100.00
615231	+	1 100.00
617	+	5 900.00
6218	+	300.00
6281	+	50.00
635	+	3 700.00
6413	+	2 000.00
648	+	300.00
657351	+	5 150.00
657362	+	13 000.00
65818	+	250.00
6061	-	31 000.00
615228	-	3 850.00

Mme SABBA demande des explications sur les fournitures non stockables.

M TELLIER explique que les fournitures non stockables sont par exemple l'électricité, le gaz, le fuel en règle générale notre chauffage. Nous avons volontairement augmenté cette ligne de 160% lors de l'élaboration du budget 2022 suite à l'augmentation des prix de l'énergie. 40% ont été utilisé pour la réparation de l'éclairage du stade de foot et la réfection passage piéton devant la mairie qui devenait dangereux à la suite de l'affaissement des pavés.

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie
 ABSTENTION : M. GIANGRANDI Patrick, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

11- Autorisation au comptable public d'effectuer des opérations non budgétaires

Par délibération du 12/02/2019 la CCPH établissait une convention financière relative à la gestion des emprunts dans le cadre de la restitution de la compétence voirie aux communes membres. Cette convention a été signée par la commune de Trieux en date du 26/09/2019. Les emprunts consacrés à la voirie étant fondus dans des contrats de prêts globaux, la CCPH reste titulaire des emprunts mais se fait rembourser par les communes la quote part des emprunts dédiés à la voirie. Ainsi la CCPH émet des titres de recette annuellement au c/276341 (capital) et 76231 (intérêts) et les communes des mandats au c/168751 (capital) et 661132 (intérêts) pour le respect des flux croisés. En 2021 et 2022 les opérations sont correctes mais en 2019 et 2020 les titres ont été émis au c/74741 par la CCPH et au compte 657351 par les communes sans distinction de la part capital et intérêts. Les comptes 276341 et 168751 étant des comptes de bilan, il est nécessaire de rectifier les écritures des deux exercices erronés, pour la part remboursement du capital.

Le conseil municipal, décide d'autoriser le comptable à constater l'écriture d'ordre non budgétaire.

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie
ABSTENTION : M. GIANGRANDI Patrick, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

12 – commission Travaux-Immobilier, démission et réélection d'un membre

Monsieur Le Maire explique que M. CERONE Antony démissionne de la commission Travaux-Immobilier pour raison professionnelle, M. BOSSI Yoann se présente pour le remplacer.

Le conseil municipal décide d'approuver ce changement de représentant

VOTE : à l'unanimité

13 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association « sur un air de Pologne »

Monsieur Le Maire explique au conseil que l'association « sur un air de Pologne » demande une subvention de 1 000.00 €, c'est une association qui représente les immigrés Polonais qui sont venus travailler dans les mines de la région. Monsieur Le Maire explique également que des actions similaires ont déjà eu lieu pour les immigrés italiens par exemple. Pour le don de 1000€ l'association s'engage à offrir un chêne de Pologne et une plaque commémorative à la commune. Le conseil est informé qu'une association de la commune souhaiterait participer à hauteur de 300€, Monsieur le maire souhaite participer personnellement à hauteur de 200€, il resterait à la charge de la commune 500€ de participation.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500.00 €.

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, Mme VAN MEEL Lucie

ABSTENTION : Mme CIPRIANI Christiane, M. GIANGRANDI Patrick, M. RIANI Gérald, Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique, M. TOMC Claude

14 – Demande de subvention amende pour la sécurisation de la traversée de Trieux

Monsieur Le Maire informe que des travaux pour améliorer la visibilité de la signalisation verticale et horizontale par la pose de panneau et la mise en œuvre de marquage au sol vont être faits. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention « amende de police ». Les devis s'élèvent à 22 753.00 € HT. Nous demandons une subvention de 40 % soit 9 100.00€.

Le conseil municipal autorise à la majorité d'effectuer la demande de subvention « amende de police » pour la sécurisation de Trieux et de signer tous les documents s'y référants.

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie
ABSTENTION : Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

15 – Demande de subvention DETR 2023 Rue de Lorraine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande de subvention DETR Rue de Lorraine a été refusée en 2022. Nous renouvelons ce projet et demandons l'autorisation de repasser notre demande en 2023. Le projet s'élève à 50 114.29 € HT, la subvention sollicitée étant de 30 %, le montant de la subvention s'élève à 15 014.00 HT.

Le conseil municipal, à la majorité accepte de renouveler la demande de subvention DETR Rue de Lorraine

VOTE : à la majorité

POUR : M. BARBERIO Antonio, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DELLES Nathalie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme MANGEOT Nathalie, M. MARZEK Jean-Pierre, M. MENGHI Marizio, Mme MILIZIANO Jennifer, M. RIANI Gérald, M. TELLIER Olivier, M. THOMAS Julien, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie
ABSTENTION : Mme SABBA Bériza, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

Questions diverses

- **SOP 2023**

Monsieur Le Maire informe le conseil que la semaine olympique à l'école Jules Vallès se déroulera du 3 au 7 avril 2023

- **City-stade**

Monsieur Le Maire explique au conseil qu'un arrêté a été pris interdisant l'accès au city-stade le temps que des travaux soient accomplis. Les paniers de baskets vont être retirés afin d'éviter les nuisances liées au rebond du Ballon. Monsieur le Maire souhaiterait connaître l'avis de l'ensemble du conseil sur son éventuel démantèlement.

Après discussion le conseil vote contre le démantèlement du city-stade à l'unanimité.

- **MAM**

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'à la suite d'un contrôle du plomb a été détecté dans les peintures du bâtiment. Avant l'ouverture de la MAM des contrôles auraient dû être fait, aujourd'hui une question se pose devons-nous préserver la MAM ?

L'investissement pour remettre aux normes sera conséquent. A l'heure actuelle, la MAM est gérée par une association qui ne communique pas avec la mairie, la mairie ne reçoit pas de loyer et il reste une intervenante avec trois enfants qui ne sont pas de Trieux.

La mise aux normes est obligatoire, les travaux seront faits.

Séance levée à 19h20